



Compte rendu Assemblée Générale 2024

ANNEXES

Projet Actions 2025

Conventions 2025 - « L'Attitude Terre » - « ADAE »

Convention 1/

Autonomisation économique et de promotion du leadership féminin pour une éducation de qualité dans la commune de Guibaré

Convention 2/

« Une école-un jardin et sécurité alimentaire »

Convention 3/

« Ecocitoyenneté, un élève - un arbre » - Big Fän Né a Tiiga

Convention 4/

« Accès à l'éducation de qualité pour tous » « *Bi yinsinga, pour la protection de l'enfance* »

L'Attitude Terre

LES ACTIONS EN 2025

SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE
ADAE - GUIBARÉ
BURKINA-FASO

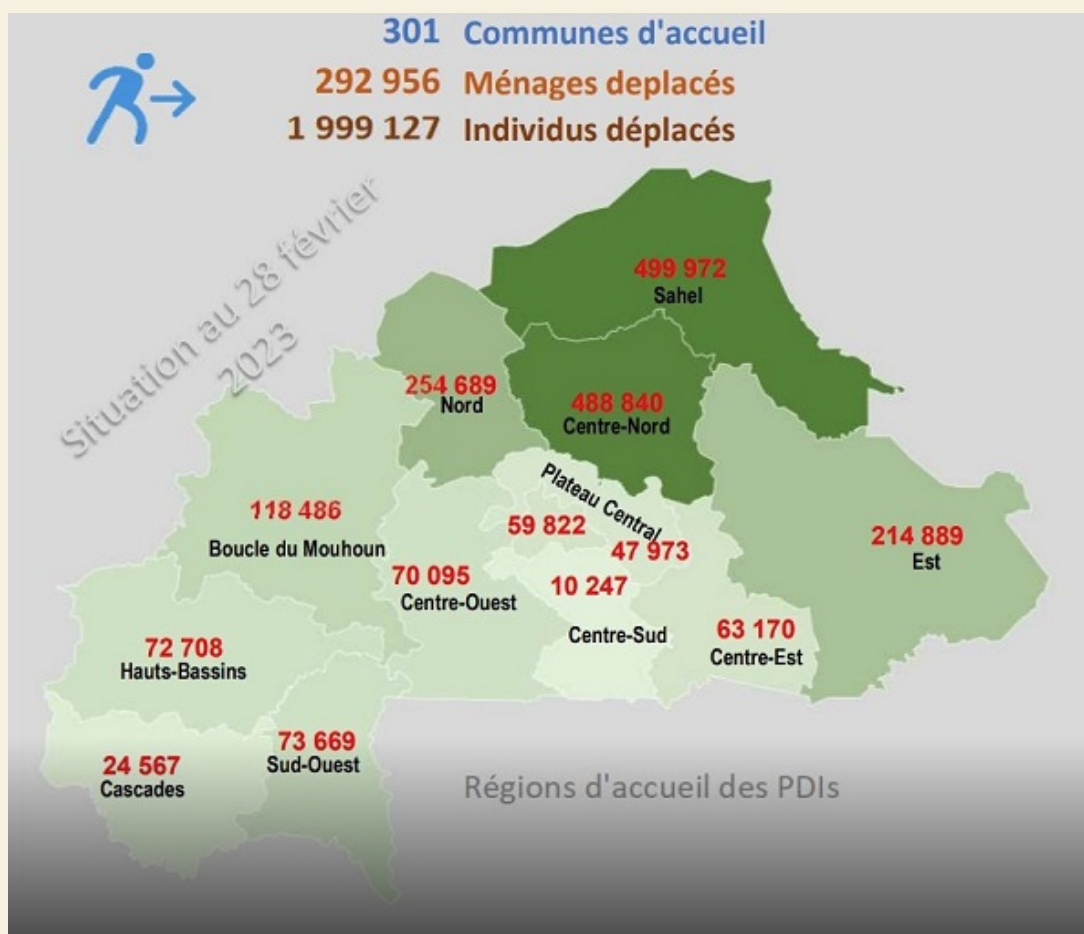
Partenaire local : **ADAE / Association Défis de l'Avenir et de l'Espérance**



CONTEXTE

Le Burkina Faso est confronté depuis près d'une décennie à une crise sécuritaire et humanitaire jamais égalée. De nos jours selon les statistiques de la CONASUR (Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation), malgré les efforts impressionnants de l'Etat avec des résultats probants, des défis immenses restent à relever. Environ 2 millions de personnes sont des personnes ayant fui le conflit dans les différentes extrémités du pays. Ce fléau affecte tant la sécurité alimentaire, la protection de l'enfant et exige la prise en compte d'une approche basée sur les droits et un renforcement de la solidarité internationale se fondant sur la prise en compte du contenu local, fondement du développement endogène prôné par les gouvernants actuels. L'attitude terre France et ADAE ont un levier pour agir dans ce contexte d'autant plus que depuis 2005, l'adaptation au contexte local a été le levier de la réussite des différents projets ayant hissé ADAE, comme l'organisation locale communale de référence. ADAE, du fait de son leadership sa vision participe à toutes les instances de la commune et contribue énormément à son développement à travers l'autonomisation économique, le renforcement du leadership féminin, la prévention des VBG (Violences Basées sur le Genre), l'agro-écologie et l'adaptation aux changements climatiques. Comme fil conducteur figure la correspondance scolaire qui vise le renforcement de la solidarité internationale et la culture de la citoyenneté mondiale.

Alphonse **GUANDEMA** / Président de ADAE



LES ACTIONS BURKINA-FASO 2024-2025

Contexte général

Le développement durable ne serait effectif que si les femmes participent à ce processus. Ainsi l'inclusion financière et l'accès aux crédits aux femmes sans garantie, constitue le socle de la justice de genre et une priorité des droits Humains.

ADAE en partenariat avec « L'Attitude Terre » a depuis 2008 pris conscience de cet enjeu majeur du futur et a mis en faveur du leadership, l'entrepreneuriat féminin, un projet qui a touché en 2024, 405 femmes issues des Associations des Mères Educatrices et de 107 femmes issues des groupements féminins. Ces femmes grâce à des subventions modestes mettent en œuvre des Activités Génératrices de Revenus ou entreprennent la culture maraîchère de contre saison, génératrice de revenu.

Leurs actions ont comme impact, les aspects suivants :

- Le développement de l'éducation et l'accès universel à l'éducation ;
- L'entrepreneuriat féminin ;
- La réduction des VBG
- Le leadership féminin renforcé se matérialisant par un regard positif de la femme quant à son rôle dans la société ;
- L'amélioration et le renforcement de la sécurité alimentaire : les Mères Educatrices dans leur Conventions avec ADAE collecte des vivres pour le renforcement du capital d'une part et la pérennité de la cantine endogène ;
- Elles contribuent à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la cantine à travers le co-financement du projet « Une école - un jardin » ainsi que le renforcement du suivi scolaire ;
- Elles participent à l'amélioration de l'hygiène, la propreté des élèves, des repas et de l'environnement scolaire

Objectifs du projet en 2025

Etendre progressivement le projet à travers la subvention des écoles ayant un bon classement au concours « Meilleur jardin » et ayant initié de façon autonome le projet (Kossompouré, Niangwella, Karentenga, et Vousnango)

Organiser le concours meilleur AME en renforçant les prix (Ustensiles de cuisine, tableaux d'honneur, Vélos ...)

Débuter les AGR collective dans les villages de Sindri, et Guibaré (Saponification, Transformation des produits forestiers non ligneux ...)

Organiser la 1ère foire des Mères Educatrices et des groupements féminins

Ouvrir un centre de tissage et de couture au sein d'ADAE en faveur des Mères Educatrices et des femmes membres des Groupements féminins. Le centre s'autofinancera au bout de 2 ans et contribuera au fonctionnement d'ADAE

Superviser suivre et capitaliser les meilleures pratiques du projet.

LES ACTIONS BURKINA-FASO 2024-2025

Selon ADAE, et le cadre de concertation des parties prenantes, le développement ne sera favorable sans la prise en compte de la protection de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et la promotion de l'Agriculture en milieu rural. La Promotion de meilleures pratiques de protection de l'environnement et de développement durable s'avèrent indispensable. Le contexte sécuritaire et humanitaire difficile du pays commande la prise en compte de la sécurité alimentaire comme une obligation.

ADAE pour ce fait entreprendra des mesures visant à stopper la dégradation de l'environnement, la promotion de nouvelle approche de production respectueuse de l'environnement et des droits humains. Pour ce fait 3 projets sont à prendre en compte .

- Le projet une école un, jardin et sécurité alimentaire
- Le projet un élève un arbre et d'adaptation aux changements climatiques
- Le projet « Renforcement de la citoyenneté mondiale » : Les correspondances scolaires

Axe Stratégique 1 : Agro-écologie, protection de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire

Projet 1/ « Une école - un jardin » et sécurité alimentaire

Nombre : 26 écoles dans 17 villages soit 7450 élèves concernés

Les acteurs : Élèves, enseignants, aide-jardiniers, Inspecteur de la CEB /les APE, les COGES des Ecoles , les AME

17 Villages : Barsa, Bokin, Gougré, Guibaré, Karentenga, Kossompouré, Koundoula, Niangwella, Sakoudi, Sindri, Tontenga, Vousnango, Wattinoma, Yilou, Horé, Tengre, Pittin.

Objectifs :

Ce projet consiste à faire la promotion de l'agriculture durable et à renforcer la sécurité alimentaire dans les écoles. Pour cela, le compostage, les fosses fumières, la production de pesticides bio naturels, la production hors sol seront encouragés ainsi que la conservation des semis dans une logique de pérennisation.

Elle prendra en compte les actions suivantes

La mise en place de 2 nouveaux jardins ;

La réhabilitation de 4 nouveaux jardins avec des grillages plus solides et des fers d'appui solides

La supervision et le suivi des travaux de jardins scolaires

AEPS/ système d'approvisionnement en eau basé sur une technologie à moindre coût

COGES / Comité de Gestion des Etablissements Scolaires

CEB/ Circonscription Education de Base

APE/ Association de Parents d'Elèves - AME/ Association des Mères Educatrices

LES ACTIONS BURKINA-FASO 2024-2025

Le renforcement des capacités des parties prenantes du projet 'APE, COGES, Inspecteurs, Responsables aux jardins, Aides jardiniers, et directeurs d'écoles.

Réhabilitation de 3 forages dans 3 écoles et transformation de 2 forages en AEPS

Une formation de 3 jours est nécessaire et prendra en compte les fondements de l'agro-écologie, la production de compost, la récolte et la conservation des semences, la culture hors sol ;

Le plaidoyer auprès de la mairie, des APE, des AME, des COGES pour la prise en compte des projets de jardins scolaires dans leur plan d'action ou de développement

Actions

Acquisition de : 12 rouleaux de grillages, 12 kits de jardinage comprenant chacun 2 seaux, 2 arrosoirs, 1 pioche, 1 pelle et un râteau, de 84 barres de fer

L'octroi de frais de production des jardins scolaires au profit de 26 jardins scolaires

Le concours meilleur jardin et école saine

Le renforcement des capacités de 100 parties prenantes du projet en production bio, production hors sol, production de pesticide bio naturels .

Projet 2/ « Un élève - un arbre » et d'adaptation aux changements climatiques

Les acteurs : Élèves, Enseignants, Aide-jardiniers, Inspecteur CEB, Enseignants, Parents d'élèves, les COGES des Écoles, les AME

Villages : Écoles : 2 écoles :Kossompouré, Karentenga

Objectifs :

Ce projet fondé sur le constat de la vulnérabilité des populations, liée aux changements climatiques, facteurs de conflits, d'insécurité de pauvreté et d'atteinte à la sécurité alimentaire va prendre en compte le renforcement des connaissances pour un changement des mentalités des populations.

La mise en place de pépinière, la sensibilisation des populations, la renaissance de la troupe lagm taab n kogl Weogo , l'extension de bosquets scolaires et la promotion des bosquets autour des points d'eau seront autant d'initiatives.

Actions

Mise en place de 3 pépinières (Kossompouré, Karentenga et Wattinoma)

Extension de 6 bosquets scolaires

Plantations d'arbres autour de 6 points d'eau dans les villages

Acquisition de 300 fourreaux de protection des plantes

Restructuration de la troupe théâtrale et son encadrement

Sensibilisation de 1500 personnes par an par la troupe de théâtre forum (Promotion des meilleures pratiques de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de promotion de la culture bio .

LES ACTIONS BURKINA-FASO 2024-2025

Projet 3 « Renforcement de la citoyenneté mondiale »

Les correspondances scolaires

Ce projet consiste à mettre en réseau les écoles du nord et du Sud pour, la promotion de la citoyenneté mondiale, la solidarité internationale en faveur de la paix, l'éducation, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire

Cibles : Les élèves des écoles primaires de Guibaré / 7450 élèves concernés

Nombre : 7 écoles dans 6 villages prennent part à ce projet :

Villages : Barsa, Sindri, Karentenga, Guibaré, Niangwella A, Gougré, Kossompouré

Les acteurs :

Cibles : les élèves et les professeurs des écoles ou enseignants et les directeurs d'écoles

Partenaires : Les Associations des mères éducatrices (AME), les Associations des parents d'élèves (APE), les COGES (Comités de Gestion des Ecoles)

Les Directeurs d'écoles, des 7 écoles, les élèves, l'Inspecteur CEB,

Objectifs :

Consolider les actions positives en faveur de l'acceptation de l'autre et de la paix ;

Initier les voyages d'études afin de promouvoir l'acceptation de la différence, l'altérité et le relativisme culturel ;

Mettre en place un réseau de correspondance scolaire Nord- Sud ou Sud-Sud:

Dresser la liste des écoles en correspondance ;

Renforcer la citoyenneté mondiale

Promouvoir la non violence et réduire l'extrémisme

Améliorer la qualité de l'enseignement ;

Actions :

Mise en réseau des écoles en correspondance ;

Signature de la charte par les différentes écoles en correspondance ;

Suivi pédagogique des écoles en correspondance ;

Coordination et suivi des écoles en correspondance ;

Évaluation de la correspondance en juillet en vue de sa relance

LES ACTIONS BURKINA-FASO 2024-2025

Axe Stratégique 2 : Protection de l'enfant et défense du droit de l'enfant

Projet d'accès à une éducation de qualité pour tous

Cibles : Les Enfants Déplacés Internes (EDI) les Enfants Orphelins, , vivant en rue ou vulnérables (issus de familles à revenus très faibles)

Nombre : 101 Élèves déplacés Internes, 240 OEV au primaire et 10 Elèves parrainés issus de 23 écoles

Les acteurs : Les membres des 12 AME, les enseignants, les membres d'ADAE ,

Villages : Barsa, Bokin, Gougré, Guibaré A, Guibaré B, Guibaré C, de Tengr-doodo, Sindri A, Sindri B, Kossompouré, Yilou A, Yilou B, Yilou C, Yilou Moosé, CNV Yilou, de Teksum, Vousnango, Vousnango A, Wattinoma, Niangwella A, Wooré, NiangwellaB, Koundoula, Koundoula B, Konlobg-yiri, Sakoudi ,Karentenga, Tongtenga

Collèges concerné pour le parrainage : Lycée de Guibaré, CEG ,de Guibaré, Lycée de Sakoudi, de karentenga , Lycée de Niangwella, CEG de Vousnango

Contexte :

La crise sécuritaire et humanitaire rend encore plus vulnérable les enfants et affecte considérablement leur bien-être. Parmi les personnes déplacées internes figurent un lot important d'enfants en situation de détresse (trouble psychologique, trouble social, vulnérabilité scolaire manque de protection sociale.

ADAE et l'Attitude terre conformément à l'ODD 4 (Education de qualité pour tous) estime que la protection de l'enfance et la défense des droits de l'enfant constituent un levier pour le développement durable et la paix durable dans le monde.

Projet 1 : Projet « bi Gnênsinga » pour la protection de l'enfance (ODD4 (ODD4)

Ce projet consiste à renforcer le partenariat (ODD 17) en faveur de l'accès universel à une école sure renforçant les qualités humaines, morales, sociales, culturelle et entrepreneuriales.

Il vise à :

Garantir le droit à l'éducation de 10 parrainés ;

Garantir le droit à l'éducation et à la prise en charge psychosociale de 5 élèves très vulnérables

La préscolarisation de 45 Elèves déplacés internes

Offrir en décembre et en mars des cadres ludoéducatifs récréatifs et d'initiation aux principes de protection de l'environnement et de tolérance (sorties d'immersion culturelle, Arbre de Noel, ou journée de l'enfant au profit de 150 OEV et EDI de la commune

Sensibiliser 1200 élèves sur la prévention des discours de haine, et des violences sexuelles, de solidarité et de protection de l'environnement ;

Offrir 4 cadres de détente éducatives par zone (Guibaré , Yilou , Niangwella, Wattinoma) en faveur de 800 élèves et enfants vulnérables ou Déplacés Interne

Mettre en place une mutuelle de santé et de protection sociale ;

Contribuer à l'accès à l'école maternelle au profit de 30 OEV vulnérables

LES ACTIONS BURKINA-FASO 2024-2025

Axe Stratégique 3 : Autonomisation économique, prévention Violences Basées Sur le genre (VBG), promotion du leadership féminin (ODD5)

Historique

Le projet d'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles membres des AME et des groupements féminins d'épargne et de crédits pour une éducation de qualité est une composante de l'axe d'ADAE : Autonomisation économique leadership féminin et adaptation aux changements climatiques

En 2024 8 écoles ont été bénéficiaires des subventions ADAE/ « L'Attitude Terre » et 4 écoles ont démarré des initiatives endogènes dans l'espoir du financement.

Ainsi 5 725 000 FCFA (8770,00 €) ont été octroyés sous forme de microcrédits à 375 femmes. Les AME et les villages bénéficiaires sont :

AME de l'Ecole de Sindri, AME de l'école de Gougré, AME de l'école de Barsa, AME de l'école de Wattinoma, AME de l'école de Sakoudi, AME de l'école de Teksum de Vousnango, AME de l'école de Guibare B

Pour les initiatives endogènes placées sur la liste d'attente de ce projet, il s'agit des écoles de Kossompouré, Niangwella et Karentenga .

Evolution

Au fil du temps, ce projet est passé d'une école en 2008 à 3 écoles en 2010 et à 5 écoles en 2011 et 7 en 2012 puis 8 en 2014

Ce projet a permis l'appui au développement des écoles, la scolarisation de 40 filles à l'acquisition de matériel pour la cuisine et à la récompense des meilleurs élèves en fin d'année scolaire.

Il a participé au leadership féminin et au changement du regard de la femme dans la commune de Guibaré

Ce projet a surtout contribué à l'essor de la scolarisation des filles et de la qualité de l'éducation

En rappel, les mères éducatrices par leur projet collectent des vivres pour enrichir et pérenniser la cantine endogène, améliorer la qualité des repas servis, et stabiliser le taux de scolarisation jusqu'en CM2 .

Défis la mise en place des AGR collective

Il y a une forte attente et une forte demande des AGR individuelles pour initier des AGR collectives. La réalisation de telles AGR demande au minimum 500 000 FCFA (766,00 €) pour la rendre viable. Sindri et Guibaré A peuvent si les efforts de pérennisation sont maintenus s'autofinancer dans deux ans à condition qu'ADAE poursuive sa supervision, son suivi et son contrôle.

ADAE envisage aussi la mise en place d'un centre de réinsertion socioprofessionnelle au profit des mères éducatrices vulnérables, des mères d'élèves Déplacées internes pour fait de terrorisme.

La production de semence autonome devrait contribuer à la stratégie de pérennisation du projet et permettre à ce que les subventions soient destinées au remplacement du matériel vétuste ou manquant.

ASSOCIATION L'ATTITUDE TERRE

Villages de Guibaré dans la province du BAM : Région Centre-Nord



Barsa, Bokin, Gougéré, Guibaré, Tengr-doodo, Sindri, Kossompouré, Yilou Moosé, Yilou, Vousnango, Wattinoma, Niangwella, Wooré, Niangwella, Koundoula, Konlobg-yiri, Sakoudi, Karentenga, Tongtenga
Collèges concerné pour le parrainage : Lycée de Guibaré, CEG ,de Guibaré, Lycée de Sakoudi, de Karentenga, Lycée de Niangwella, CEG de Vousnango

L'ATTITUDE TERRE est une organisation reconnue d'intérêt général par la Direction Générale des Finances Publiques.

Les dons bénéficient d' une réduction d'impôts égale à 66% des versements effectués, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pensez également à votre ADHESION pour soutenir notre projet associatif : 10,00 €

Merci à tous nos adhérents, donateurs ainsi qu'à tous nos partenaires financiers.

Contact : L'ATTITUDE TERRE : Philippe RABATEL / Coprésident

10 avenue St Géminien - 81570 - Vielmur sur Agout

contact.lattitudeterre@gmail.com

-

www.lattitudeterre.fr



CONVENTION 2024-2025

Organisation d'une action de solidarité internationale

Projet d'autonomisation économique et de promotion du leadership féminin pour une éducation de qualité dans la commune de Guibaré

Entre

L'Association ci-après nommée « **L'Attitude Terre** », 10 avenue Saint Géminien, 81570 - Vielmur sur Agout, représentée par son co-président Philippe **RABATEL**,
d'une part,

et

L'Association Défis de l'Avenir et de l'Espérance (ADAE) ci-après nommée « **ADAE** » 016 BP 17 Ouagadougou 016 / Province du Bam / Burkina-Faso, représentée par son président du Conseil d'Administration Alphonse **GUANDEMA**
d'autre part.

Préambule

Les objectifs de développement durable visent à changer le cours du XXI^{ème} siècle en relevant des défis comme la pauvreté, l'inégalité et la violence à l'égard des femmes. Pour y parvenir, l'autonomisation des femmes est une condition préalable. C'est à la fois un objectif et une partie de la solution. Les femmes rurales sont les piliers de la réalisation des profonds changements économiques, environnementaux et sociaux nécessaires au développement durable.

Mais l'accès limité aux crédits, aux soins de santé et à l'éducation est un des nombreux défis auxquels elles sont confrontées, encore aggravé par les crises économiques et alimentaires mondiales et par les changements climatiques.

Dans le cadre de son action de solidarité internationale, « **L'Attitude Terre** » soutient depuis 2009 le projet « **Projet d'autonomisation économique et de promotion du leadership féminin pour une éducation de qualité** » dans les écoles de la commune de Guibaré. Cette action vise à renforcer les capacités des femmes, membres des Associations des Mères Educatrices (AME) afin d'améliorer leur leadership, leur autonomisation et de participer à la pérennité des cantines endogènes et l'amélioration du suivi scolaire .

Ce projet répond également à un besoin de production et renforce les cantines endogènes, la sécurité alimentaire, éléments attractifs pour maintenir un fort taux de scolarisation.

Au Burkina Faso, le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre a pour mission de conduire les femmes vers l'émancipation et l'autonomisation. De plus la Direction de la Promotion de l'Education des Filles (DPEF) s'engage à favoriser l'accès des filles à l'école, d'assurer leur maintien et de sensibiliser les parents pour leur scolarisation.

L'Attitude Terre s'inscrit dans cette politique nationale et apporte des fonds aux Associations des Mères Educatrices (AME) afin de développer des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Chaque année deux nouvelles AME sont identifiées par ADAE, qui coordonne et assure le suivi et la formation.

Le projet consiste en l'attribution de crédits de faible montant à des femmes qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. En ce sens, le Microcrédits reste d'échelle villageoise ou communautaire et n'a qu'une influence locale. Mais il touche les gens au cœur de leurs préoccupations en répondant à des besoins individuels et surtout, il n'existerait pas sans eux. Le choix de favoriser la mise en place de Microcrédits au sein des villages de la commune de Guibaré nous semble pertinent car il renforce nos objectifs tournés vers une éducation pour tous et de qualité. En effet, il soutient par sa dimension économique la création d'Activités Génératrices de Revenu (AGR) et répond aux problèmes de la pauvreté. Néanmoins, par sa dimension sociale, il favorise l'émancipation et l'autonomisation des femmes, et permet un meilleur suivi des élèves en terme de scolarité, d'hygiène et de santé. Ce projet s'inscrit pleinement dans le Programme de Développement Durable.

Cette initiative lancée en 2009 et qui concerne aujourd'hui 12 écoles de 11 villages de la commune s'est avérée très concluante. En effet, les associations des Mères Éducatrices de ces 12 écoles pérennisent cette expérience de manière tout à fait autonome. Le taux de remboursement des fonds est quasiment de 100 %.

“ADAE”, garant du projet, favorise par son suivi, une bonne gestion des fonds à travers la rédaction d'une convention régissant le fonctionnements des Microcrédits et la gestion des AGR par les AME. Par souci d'efficacité, ce projet nécessite une gouvernance qui repose sur la concertation, la transparence et l'adhésion de tous, autour des valeurs de solidarité, d'équité et d'engagement. Ce projet se construit sur le dynamisme des associations ADAE et des AME, associations des mères éducatrices des villages concernés. Les fonds apportés par « L'Attitude Terre » permettent à l'association ADAE, de pérenniser ces actions sur les années à venir tout en confiant directement la gestion aux AME et en assurant la formation et le suivi. Aujourd'hui, ce sont donc 375 femmes réparties sur 12 écoles de 11 villages de la commune de Guibaré qui bénéficient des Microcrédits.

Article 1 - Définition de la mission confiée à la structure

L'action présentée pour 2025 concerne 12 AME dont 8 AME bénéficiant de subventions de « L'Attitude Terre » soit 375 bénéficiaires issues des écoles de la commune de Guibaré.

Elle vise à renforcer les capacités des AME, à octroyer des crédits pour la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus et de mobiliser les femmes pour le suivi scolaire et la sécurité alimentaire dans les écoles. Un concours meilleure AME est organisé.

AME des Écoles concernées :

Les écoles bénéficiant de subventions directes sont ; Barsa, Guibare A, Guibare B, Gougre, Marie Claude de Sindri, Sakoudi, Teksum Vousnango, Wattinoma.

Les écoles ayant démarré une initiative endogène sur la base de l'autofinancement et qui sont en attente de crédits sont : Niangwela, Vousnango, Kossompouré et Karentenga

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le travail mené sur l'année scolaire 2024-2025 et ce jusqu'à la fin de la réalisation de l'action prévue en septembre 2025.

Article 3 – Engagements – modalités financières

L'association « ADAE », est maître d'œuvre du projet et reçoit à ce titre les fonds nécessaires à sa réalisation. Les fonds versés par « L'Attitude Terre » sur le compte bancaire de « ADAE » sont affectés en respectant les montants décidés conjointement entre les deux associations. (voir dossiers « projets « EADSI 2025 » accompagnant la présente convention). « ADAE » assure la coordination, le suivi, la gestion et l'évaluation du projet. « ADAE » établit en septembre 2025, un rapport complet d'activités et fait parvenir à « L'Attitude Terre » tous les documents nécessaires (factures, reçus...) par Wetransfert.

Le cout global du projet s'élève à 5943100 FCFA (9105,00 €) soit un apport d'ADAE et de ses partenaires locaux de 104000 FCFA (160,00 €) et une subvention de « L'Attitude Terre » de 5839100 FCFA (8945,00 €).

Le capital de l'année précédente des AME est réinvesti l'année suivante dans le village, augmenté des intérêts. Ce principe de confiance permet d'éviter les transferts financiers de banque à banque souvent très coûteux.

Article 4 - les actions mises en place

- * Subventions pour 8 Associations des Mères Éducatrices
- * Appui en Vie Associative et gestion des AGR
- * Mise en place d'AGR au profit de 375 femmes membres des 12 AME
- * Coaching en leadership féminin
- * Collecte de vivres au profit de la cantine endogène des 8 écoles
- * Organisation d'un concours meilleure AME,
- * Suivi-évaluation des AME et du respect des conventions
- * Récompense des meilleures AME

Article 5 - Modification des clauses - Litiges

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci. En cas de litiges, deux représentants de « L'Attitude Terre » et deux représentants de l'association ADAE chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, « L'Attitude Terre » se désengagera de tout lien avec ADAE.

Fait à Vielmur sur Agout, le 07 novembre 2024

Pour l'association « ADAE »

Le Président : Alphonse GUANDEMA

Pour l'association « L'Attitude Terre »,

Le Co-Président : Philippe RABATEL



CONVENTION 2024-2025

Organisation d'une action de solidarité internationale

Projet « Une école-un jardin et sécurité alimentaire »

Entre

L'Association ci-après nommée « **L'Attitude Terre**, 10 avenue Saint Géminien, 81570 - Vielmur sur Agout, - France, représentée par son co-président Philippe **RABATEL**,
d'une part,

et

L'Association Défis de l'Avenir et de l'Espérance (ADAE) ci-après nommée « **ADAE** » 016 BP 17 Ouagadougou 016 / Province du Bam / Burkina-Faso, représentée par son président du Conseil d'Administration Alphonse **GUANDEMA**
d'autre part.

Préambule

Dans le cadre de son action de solidarité internationale, « L'Attitude Terre » soutient depuis 2005 le projet « Une école - un jardin et sécurité alimentaire » dans les écoles de la commune de Guibaré, Province du Bam au Burkina-Faso. Cette action vise à rendre le système éducatif plus pertinent et adapté aux besoins socio-éducatifs de la population et du pays. Ce projet répond également à un besoin de production et renforce les cantines endogènes, la sécurité alimentaire, éléments attractifs pour maintenir un fort taux de scolarisation.

Article 1 - Définition de la mission confiée à la structure

L'action présentée pour 2025 concerne 28 écoles primaires de 13 villages soit **8713 élèves; 4323 Garçon et 4390 Filles**. Elle a pour but de poursuivre la mise en œuvre de 2 nouveaux jardins et le renforcement des jardins existants, de mobiliser toute la communauté éducative, de rendre l'activité pérenne, de former des acteurs aux techniques de jardinage, de stimuler la production et de faire la promotion de l'agriculture durable à travers le concours « meilleur jardin » pour une sécurité alimentaire dans les écoles

Ecoles concernées :

Le projet une école un jardin concerne 28 jardins de 13 villages de la commune de Guibaré et touchent potentiellement 8713 élèves soit 4323 garçons et 4390 filles). Ce sont :

Barsa (Village de Barsa), Bokin (Village de Bokin), Guibare A, Guibare B, Guibare C, Tengrdodo (Village de Guibaré), Gougou (Village de Gougou), Hooré, Karentenga (Village de Karentenga), Koundoula A, Koundoula B, Konlobgyiri (Village Koundoula), Niangwela A, Niangwela B, Tangpoore, (Village de Niangwela), Pittin, Sakoudi,(Village de Sakoudi), Marie Claude de Sindri, Sindri B, Boulporé (village de Sindri), Vousnango, Teksum-Vousnango (Village de Vousnango) Tongtenga, (village de Tongtenga), Watinoma (village de Watinoma), Yilou A, Yilou B, Yilou C, Yilou-Mossin et Kossompou (village de Yilou)

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le travail mené sur l'année scolaire 2024- 2025 et ce jusqu'à la fin de la réalisation de l'action prévue en septembre 2025.

Article 3 – Engagements – modalités financières

L'association « ADAE », est maître d'œuvre du projet et reçoit à ce titre les fonds nécessaires à sa réalisation. Les fonds versés par « L'Attitude Terre » sur le compte bancaire de « ADAE » sont affectés en respectant les montants décidés conjointement entre les deux associations. « ADAE » assure la coordination, le suivi, la gestion et l'évaluation du projet. « ADAE » établit en septembre 2025, un rapport complet d'activités et fait parvenir à « L'Attitude Terre » tous les documents nécessaires (factures, reçus...) par Wetransfert

Le cout global du projet s'élève à 2709,00 € (1768400 FCFA) soit un Apport d'ADAE et des bénéficiaires de 406840 FCFA (623,00 €) et une subvention « L'Attitude Terre » de 1361560 FCFA soit 2086,00 €.

Le versement de la subvention apportée par « L'Attitude Terre » se fera en deux tranches ; la première d'un montant de 909000 FCFA soit 1394,00 € en novembre 2024 et le second versement d'un montant de 452000 FCFA soit 692,00 € avant le 31 mars 2025 par virement bancaire sous condition de la capacité financière de l'association « L'Attitude Terre ».

Article 4 - les actions mises en place

- * Mise en place de 2 nouveaux jardins (Pittin et konlobgyiri)
- * Acquisition des kits de production des jardins
- * Soutien à la production de 28 jardins
- Soutien à la gestion autonome du projet par chaque école.
- Poursuite des actions de plaidoyer auprès des APE/AME/COGES/ et Mairie pour une intégration des jardins scolaires dans leur plan d'actions
- Supervision et suivi-évaluation de la mise en place des jardins
- Evaluation et capitalisation des meilleures pratiques
- Récompense des meilleurs jardins

Article 5 - Modification des clauses - Litiges

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci. En cas de litiges, deux représentants de « L'Attitude Terre » et deux représentants de l'association ADAE chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, « L'Attitude Terre » se désengagera de tout lien avec ADAE.

Fait à Vielmur sur Agout, le 07 novembre 2024

Pour l'association « ADAE »

Pour l'association « L'Attitude Terre »,

Le Président : Alphonse GUANDEMA

Le Co-Président : Philippe RABATEL



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Rabatel', written over a horizontal line.

CONVENTION 2024-2025

Organisation d'une action de solidarité internationale

Projet « Ecocitoyenneté, un élève - un arbre » - Big Fän Né a Tiiga

Entre

L'Association ci-après nommée « **L'Attitude Terre**, 10 avenue Saint Géminien, 81570 - Vielmur sur Agout,- France, représentée par son co-président Philippe **RABATEL**,
d'une part,

et

L'Association Défis de l'Avenir et de l'Espérance ci-après nommée « **ADAE** » BP 247 Kongoussi / 01 BP 3545 Ouaga C.N.T 10000 Ouagadougou - Province du Bam / Burkina-Faso, représenté par son président, Alphonse **GUANDEMA**

d'autre part.

Préambule

Dans le cadre de son action de solidarité internationale, « L'Attitude Terre » soutient depuis 2014 des projets "Ecocitoyenneté" dans les écoles et villages de la commune de Guibaré, Province du Bam, Région du Centre Nord au Burkina-Faso.

Cette action vise à sensibiliser et informer les populations sur les enjeux notamment environnementaux liés à leurs pratiques quotidiennes (déforestation, gestion des déchets, feux de brousse, divagation des animaux, la coupe abusive du bois.

La commune de Guibaré étant dans une zone minière où l'exploitation artisanale de l'or est très répandue, nombreux sont ces travailleurs d'or traditionnel qui s'adonnent à la pratique quotidienne de coupe abusive du bois pour l'implantation des sites et pour d'autres fins notamment la calée des fosses minières. Cela entraîne une déforestation significative qui entraîne la sécheresse. L'usage de certains produits comme le cyanure dans l'extraction de l'or n'est pas sans effets sur la pollution de l'environnement. En outre la forte utilisation des groupes électrogènes dans l'encrassement des cailloux extraits du sous-sol constitue un gaz à effet de serre d'où un facteur favorisant le réchauffement climatique. Or notre pays s'inscrit dans la dynamique de l'accord de Tokyo, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour un changement climatique maîtrisé.

Le contexte sécuritaire marqué par le déplacement interne des populations, a entraîné un déplacement massif des ménages d'autres communes de la région du Sahel vers la commune de Guibaré. Ces ménages étant dans une situation de précarité de ressources, s'adonnent à la coupe abusive du bois pour leurs besoins en termes de cuisine et spéculation. Ce qui peut entraîner une sécheresse.

Dans la plupart des écoles que comptent la commune, les élèves manquent de d'ombre dans l'enceinte des établissements. Ce qui ne favorisent pas les apprentissages pendant les inter classes.

Face à ces défis majeurs liés à la préservation de l'environnement, nous nous faisons le devoir de mettre en œuvre un plan stratégique de changement de mentalité des populations à travers des séances de sensibilisation, des séquences de théâtre, mise en place des bosquets et des reboisements. Pour ce faire nous nous assignons des missions en rapport avec les conclusions de la COP 29 en rapport avec les moyens d'adaptation structurelle pour maîtriser les changements climatiques.

Article 1 - Définition de la mission confiée à la structure

L'action présentée pour 2025 a pour but de soutenir et renforcer les capacités de la troupe théâtrale et de mettre en place l'opération BFT "Biig fan nè tiiga" dont le but est d'engager les enfants à se responsabiliser dans la plantation, l'entretien et le suivi d'arbres (neemiers et Morenga) destinés à reboiser les écoles concernées et à renforcer la cantine endogène. Ce projet s'inscrit également dans la dynamique de conscientiser les populations pour une meilleure protection de l'environnement. Les élèves seront outillés sur la fabrication des grilles de protection endogène et des techniques d'arrosages appropriées. De plus un accompagnement sera fait au comité d'organisation des activités culturelles de la circonscription Axe stratégique 1 : Agroécologie et protection de l'environnement, adaptation aux changements climatiques et sécurité alimentaire. afin qu'il retienne " le reboisement " comme un thème pour les écoles qui prétendront prendre part à la complétion dans la rubrique théâtre ou sketch.

Par ailleurs la renaissance de la troupe «Lagam taab n Kogl Weogo » et l'extention des bosquets seront au centre de cette mission en terme d'écocitoyenneté.

Ce Projet est l'une des composante essentielle de notre Axe stratégique N°1 d'intervention :

Ecoles concernées : Kossompouré et Karentenga

Sensibilisation théâtrale : Niangwella, Guibaré, Sindri, Wattinoma, Yilou, Koundoula et le site aurifère de Karentenga et Gouggré.

Opération BFT «Biig fan nè tiiga »: Gouggré, Barsa, Kossompouré, Yilou Mossin

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le travail mené sur l'année scolaire 2024 – 2025 et ce jusqu'à la fin officielle d'exécution de nos projets prévue en septembre 2025.

Article 3 – Engagements – modalités financières

L'association « ADAE », est maître d'œuvre du projet et reçoit à ce titre les fonds nécessaires à sa réalisation. Les fonds versés par « L'Attitude Terre » sur le compte bancaire de l'ADAE sont affectés en respectant les montants décidés conjointement entre les deux associations. (Voir le dossiers « projets EADSI 2025 Ecocitoyenneté » accompagnant la présente convention) . L'ADAE assure la coordination, le suivi, la gestion et l'évaluation du projet. ADAE établit en septembre 2025, un rapport complet d'activités et fait parvenir à l'Attitude Terre toutes les pièces justificatives nécessaires (factures, reçus...)

Le cout global du projet 300 000 FCFA (460 €) 10% de cette somme est à la charge de l'ADAE, soit 30 000 FCFA (46 €)

Le versement de l'aide financière apporté par « L'Attitude Terre » se fera en février 2025 par virement bancaire dès la présente convention signée.

Article 4 - Les actions mises en place

Représentations sur les 13 villages en partenariat avec la Mairie.

Mise en place des pépinières à Kossompouré, Sindri et Karentenga)

Reboisement des plants à Gougéré, Yilou Mossin, Kossompouré, Sindri, Barsa, Guibaré C, Guibaré B, Bokin, Bolin, Niangwella, courant juillet/Août 2025 avec le partenariat des membres des bureaux APE, AME, COGES, CVD et les autorités coutumières.

Plantations d'arbres autour de 6 points d'eau dans les villages (Niangwella , Sindri B , Teksum Bokin, Vousnengo, Wooré et Konlobgyiri.

Restructuration de la troupe théâtrale et son encadrement en cas d'avenant sur ce projet ou de financement par un autre partenaire

Sensibilisation de 1500 personnes par an par la troupe théâtrale (Promotion de meilleures pratiques de protection de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de promotion de la culture bio) si nous obtenons des fonds pour la re-dynamisation de la troupe théâtrale (en cas d'avenant sur ce projet ou de financement par un autre partenaire)

Confection de 100 fourreaux endogènes de protection d'arbres.

Protection des 100 plants avec des fourreaux de protection.

Récompense des meilleures écoles en compétition théâtrale sous le thème "Le reboisement" (en cas d'avenant sur ce projet ou de financement par un autre partenaire)

Encouragement des meilleurs élèves dans l'entretien des arbres à travers un concours dénommé " Tiig Naaba " lors de la journée d'excellence de l'ADAE.

Valorisation du projet (concours meilleur bosquet en Mai 2026) en l'arrimant au concours meilleur jardin.

Article 5 - Modification des clauses - Litiges

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci. En cas de litiges, deux représentants de l'Attitude Terre et deux représentants de l'association ADAE chercheront une solution à l'amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, « L'Attitude Terre » se désengagera de tout lien avec l'ADAE.

Fait à Vielmur sur Agout, le 07 novembre 2024

Pour l'association « ADAE »

Le Président : Alphonse GUANDEMA

The image shows a blue circular stamp of the ADAE (Association pour le Développement Agricole et Rural de l'Agout) with the text "Association pour le Développement Agricole et Rural de l'Agout" and "Le Président du Conseil d'Administration". Next to the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Pour l'association « L'Attitude Terre »,

Le Co-Président : Philippe RABATEL

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "P. Rabatel".

CONVENTION 2024-2025

Organisation d'une action de solidarité internationale

**Projet « Accès à l'éducation de qualité pour tous »
« Bi yinsinga, pour la protection de l'enfance »**

Entre

L'Association ci-après nommée « **L'Attitude Terre**, 10 avenue Saint Géminien, 81570 - Vielmur sur Agout, représentée par son co-président Philippe **RABATEL**,
d'une part,

et

L'Association Défis de l'Avenir et de l'Espérance (ADAE) ci-après nommée « **ADAE** » 016 BP 17 Ouagadougou 016 / Province du Bam / Burkina-Faso, représentée par son président du Conseil d'administration Alphonse **GUANDEMA**
d'autre part.

Préambule

Dans le cadre de son action de solidarité internationale, « L'Attitude Terre » soutient depuis 2005 des projets de développement durable autour des écoles de la commune de Guibaré, Province du Bam au Burkina-Faso.

Le taux brut de scolarisation actuel au Burkina Faso est estimé à 89,2% en 2024 selon les statistiques de l'UNICEF. Prenant conscience que le progrès risquerait d'être hypothéqué par le retard dans le secteur de l'éducation et son corollaire l'obscurantisme, et la propagation des discours de haine et de désinformation, nous estimons que ce projet apportera un plus en permettant à des enfants auparavant en marge ou en difficulté de scolarisation d'avoir accès à l'éducation et de s'y maintenir dans des conditions acceptables. Le Projet « Bi Gnêinsinga » pour la protection de l'enfance (ODD4) est le deuxième axe stratégique de notre intervention . ADAE et son partenaire L'Attitude Terre sont conscients et persuadés que demain dépendra de ce que nous ferons de nos enfants et des jeunes générations ; Ainsi aucune nation ne saurait émerger si ces citoyens manquent d'éthique et de meilleure éducation. Freud l'a su avant nous en soutenant la place fondamentale de l'enfance dans le devenir de l'humanité qui est corrélé à la protection de nos enfants et à l'accès universelle de tous à l'éducation.

ADAE depuis 2005 en synergie avec L'Attitude Terre a pris le taureau par les cornes et a contribué à la scolarisation de plus 2165 enfants sans oublier l'impact de son projet « Une école un jardin » dans l'amélioration et la qualité de l'éducation. « L'éducation étant le logiciel programmeur de l'avenir de toute nation » selon Joseph Ky Zerbo , nous n'avons le choix que d'inscrire la protection de l'enfant dans nos priorités programmatique. Ce projet est avant tout une question d'équité, de justice sociale et de nécessité publique.

Article 1 - Définition de la mission confiée à la structure

L'action présentée pour 2025 concerne 10 OEV (Orphelins et Enfants Vulnérables).

Elle a pour but de permettre l'accès à l'école à des enfants pauvres, orphelins ou issus de familles très vulnérables et de permettre la poursuite de leurs études dans de bonnes conditions. Cette action contribue donc au Droit à l'Education Pour Tous dans la commune de Guibaré.

Ecoles concernées : Lycée Départemental de Guibaré, Lycée de Niangwella, CEG de Koundoula, Lycée de Vounango, Continuum de Guibaré, CEG de Yilou, CEG de Karentenga.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour le travail mené sur l'année scolaire 2024 - 2025 et ce jusqu'à la réalisation de l'action prévue en septembre 2025.

Article 3 – Engagements – modalités financières

L'association « ADAE », est maître d'œuvre du projet et reçoit à ce titre les fonds nécessaires à sa réalisation. Les fonds versés par « L'Attitude Terre » sur le compte bancaire de « ADAE », sont affectés en respectant les montants décidés conjointement entre les deux associations. « ADAE », établit en septembre 2025, un rapport complet d'activité et fait parvenir à L'Attitude Terre tous les documents nécessaires (factures, reçus...) par Wetransfert

Le montant global de financement global s'élève à 245 000 FCFA soit 376 €

Le versement de l'aide financière apportée par « L'Attitude Terre » se fera en tranche unique en novembre 2024

L'association « ADAE », s'engage à co-financer ce projet à hauteur de 10% du montant global du projet, hors frais de coordination générale. Soit 24500 FCFA soit 38,00 €

Article 4 - les actions mises en place

* La prise en charge financière des frais de scolarité de 10 OEV parrainés de façon collective

* L'achat de sacs de scolarité au profit des 10 OEV parrainés

* Le suivi du projet

Des comités de sélection composés du directeur, d'un enseignant, du président APE, du président COGES et de la présidente AME sont mis en place dans chaque école. Ces comités identifient à partir des critères définis par « ADAE », les enfants concernés et opèrent les choix de remplacement des élèves qui accèdent au collège ou qui ont changé de commune.

Pour les élèves parrainés au collège, un comité de sélection composé du Secrétaire Exécutif, le Président du conseil d'Administration, la Trésorière Générale et la secrétaire à l'éducation et la protection de l'enfance choisit en fonction des critères de vulnérabilités, d'appartenance territoriale. Une convention de parrainage existe et reste le fil conducteur de cette action. ADAE peut au besoin consulter la mairie à travers le service social de la Délégation Spéciale qui dispose d'une base de données des personnes indigentes, des OEV et EDI (élèves déplacés Internes).

nb : Lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2021, ADAE a admis la possibilité du parrainage

¹ COGES : Organes d'administration et de gestion des écoles, les Comités de gestion (COGES), créés pour être en phase avec la communalisation intégrale engagée depuis 2006, prônent une gouvernance scolaire participative à travers la mise à contribution de l'ensemble des acteurs de l'éducation, notamment les communautés organisées sans exclusive (AME, APE, CVD, CDJ.....)

Article 5 - Modification des clauses - Litiges

Toute modification des clauses de la convention doit être décidée d'un commun accord entre les parties signataires et ne peut être adoptée qu'après approbation écrite par celles-ci. En cas de litiges, deux représentants de L'Attitude Terre et deux représentants de l'association ADAE », chercheront une solution amiable. Si cet accord n'est pas trouvé, « L'Attitude Terre » se désengagera de tout lien avec « ADAE ».

Fait à Vielmur sur Agout, 15 novembre 2024

Pour l'association « ADAE »

Pour l'association « L'Attitude

Terre »

Le Président : Alphonse GUANDEMA

Le Co-Président : Philippe RABATEL

A circular blue stamp for ADAE (Association Départementale de l'Amont et de l'Avant de l'Est) is visible. The text inside the stamp includes "ADAE", "Association Départementale de l'Amont et de l'Avant de l'Est", "Le Président du Conseil d'Administration", and "N° 4228 78 31 04 05". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabatel", is written on the page.